

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2026

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Nombre de membres</u></b>   | L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le cinq mai 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.                                                                                        |
| En exercice : 15                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Présents : 14                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Absents : 1                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Pouvoirs : 1                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Mode de scrutin :<br>à main levée | <b><u>En exercice :</u></b> LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline. |
| Abstention : 0                    | <b><u>Absent(s):</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Votants : 15                      | <b><u>Absent(s) excusé(s) :</u></b><br>FELLOUS Frédéric donne pouvoirs à PERIGNON Christophe                                                                                                                                                                                              |
| Pour : 15 Contre : 0              | <b><u>Secrétaire</u></b> de séance nommée : BOURGET Patricia                                                                                                                                                                                                                              |

2026-036 COMPETENCES DELEGUEES AU MAIRE

*Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand*

Monsieur le Maire expose que les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.  
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE par vote à mains levées, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ➔ De procéder aux **opérations financières utiles à la gestion des emprunts** ;
- ➔ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés et des accords-cadres** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque **les montants sont inférieurs à 4 000.00 € HT** ;
- ➔ De décider de la conclusion et de la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans,
- ➔ D'accepter les **indemnités de sinistre** des contrats d'assurance ;
- ➔ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions **dans les cimetières** ;
- ➔ D'accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ➔ De **fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires** des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- ➔ D'**exercer, au nom de la commune, les droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- ➔ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 4 500 € par année civile.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique*

Pour copie conforme,

